L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Marceau, No [illegible] de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
DIMANCHE 7 AOUT 1881.

La statue de Marceau.

Devant cette statue de Marceau dressée en pleins Champs Elysées, quelque poète sera saisi d'une vision sublime, et mêlant à la mythologie grecque la légende révolutionnaire, il verra notre grande avenue mondaine comme une [illegible] les héros [illegible] dant le signal pour [illegible] de Marceau, s'ébranlant [illegible] quand le jour [illegible]

[illegible]

Gens, joyeux, et soufflant dans [illegible] [ouivre
Ainsi que des démons.

[illegible] les jours [illegible] combats Joubert sur l'Adige [illegible] Marceau sur le Rhin.

Puis, comme emboîtant le pas aux soldats de Marceau, suivraient deux corps des hussards autrichiens, délégués par l'armée de l'archiduc Charles et conduits par le vieux Kray, qui vint s'incliner sur le corps mort de Marceau.

Je laisse au poète épris de sa gigantesque chimère le soin d'organiser le reste du défilé. Quant à nous, émus du juste hommage rendu à la mémoire de Marceau, nous remarquons que notre siècle, si constamment occupé à ramener nombre de gloires à leur vraie hauteur, a toujours exalté celle de Hoche et celle de Marceau. L'exemple de leur vie militaire et de leurs vertus civiques n'a jamais inspiré qu'une plus réelle admiration pour leur caractère.

L'anecdote aimable n'a point négligé Marceau. On aime le représenter à cette terrible journée du Mans où trente mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Marceau à cheval [illegible] à la tête des escadrons. Dans [illegible] mis, visible et [illegible] jeune retrouvé au milieu de la mêlée, combattant un seul soldat, tout blond, [illegible] à peine.

Mais, Marceau l'atteint, le fait prisonnier... et Mlle Angélique de la Melliére —car ce combattant acharné était une femme—eût été fusillée avec les autres prisonniers sans l'intervention de Marceau qui la fit mettre en liberté. Mlle [illegible] les armes, la Vendéenne, elle conduite à Nantes elle était conduite à l'échafaud, léguant à Marceau, alors éloigné, sa montre.

Homme aimant et sensible dans la vie privée, Marceau avait gardé les plus tendres sentiments pour sa sœur avec laquelle il avait été à Chartres. Il avait été élevé avec elle dans la maison paternelle, leur père étant procureur au bailliage de Chartres.

Général, soldat glorieux, investi du commandement des armées et de la pleine confiance des chefs de la République, Marceau-Séault se sentait confiante de ses projets d'avenir. Il était fiancé à Mlle de Château-Giron. Il se serait marié à la fin de la campagne. Le 19 septembre 1796 [illegible] la République pleurait la mort de Marceau.

Charles a depuis 1851 sa statue de Marceau exécutée par Préault. Il y a donc une des niches du guichet de la place du Carrousel (côté du Palais-Royal) un Marceau classique, portant l'habit de hussard et les grandes nattes tressées. Le Marceau des Champs-Elysées est celui du Mans, de Fleurus, du Rhin; c'est le soldat enthousiaste, l'Achille qui devait apparaître aux deux armées comme un demi-dieu dont la colère déchaînée [illegible] les bataillons dans son souffle héroïque.

[illegible] la grande statue; là-bas, en Allemagne, près de Coblentz, à Petersberg, s'élève la pyramide sur laquelle [illegible] ces mots: "Passant, ne foules la tombe d'un héros."

[illegible] ans après la mort de Marceau, Byron lui consacrait ces paroles du Pèlerinage:

"Brève, à pyramide simple et sublime! tu couvres les cendres d'un héros. Il était notre ennemi, mais honneur, honneur devant à sa mémoire! A peine son corps était-il descendu dans le sépulcre, les larmes coulaient des yeux du soldat, et arrosaient la terre où il allait reposer. Sa vie glorieuse fut courte, immortelle; il se battait pour rendre la liberté à sa patrie; il fut par comme la cause qu'il avait entreprise, noble comme Paul-Emile et Brutus. Il fut magnanime et ses ennemis ont pleuré sur son tombeau."

L'Aqueduc de Liverpool.

Une des œuvres les plus gigantesques qu'on ait entreprises de nos jours vient d'être commencée en Angleterre. Il s'agit de la construction d'un aqueduc destiné à l'approvisionnement de la ville de Liverpool.

Il y a longtemps que les réservoirs de Rivington ont cessé de suffire à l'alimentation de ce port de mer. La population de Liverpool a augmenté dans une proportion considérable, et sa provision d'eau est restée stationnaire; il en résulte non seulement un manque de propreté, mais encore de terribles crises périodiques.

Pendant l'été de 1864, notamment la ville fut un instant menacée d'une disette absolue. Les grandes chaleurs avaient tari l'eau des réservoirs de Rivington, et il fallut mettre en réquisition de vieux puits délaissés depuis de longues années, et d'où il était impossible de tirer autre chose qu'un liquide bourbeux.

On paya l'eau au prix de la bière. Les bains et les lavoirs publics durent chômer. Un grand nombre de manufactures suspendirent leur travail, faute de force motrice pour les machines. On fut obligé de rationner la population.

De grandes démonstrations populaires contraignirent le gouvernement à se préoccuper d'une situation aussi critique. Un grand nombre de projets ayant pour but de développer les ressources alimentaires de Liverpool furent mis à l'étude; enfin, en 1880, les deux Chambres votèrent la combinaison dite "projet de Wyrnwy," qui vient de recevoir un commencement d'exécution.

Le Wyrnwy est un fleuve tributaire de la Severn, qui part des environs de Liverpool pour aller aboutir à la ville de Wyrnwy (pays de Galles) en traversant un pays montagneux et entrecoupé d'accidents de terrain de toute espèce.

C'est à l'embouchure de ce fleuve, c'est-à-dire à une distance d'environ 25 à 30 lieues, qu'on ira chercher l'eau nécessaire à l'approvisionnement de Liverpool. Pour y arriver, il va falloir percer des montagnes, combler des vallées, inonder des villages habités à l'heure qu'il est, araser le lit de rivières, construire des aqueducs qui rappelleront les aqueducs de la campagne de Rome; enfin construire un lac artificiel, une sorte d'immense réservoir capable de recevoir 11 milliards 900 millions de gallons d'eau, et de fournir par conséquent à la population de Liverpool 50 millions de gallons par jour.

L'emplacement sur lequel va être établi ce lac est situé au nord-est du lac Bala, à 260 mètres au-dessus du niveau de la mer, au milieu de rochers qui s'élèvent au-dessus du défilé de Bwlch-y-Groes.

Le lac sera entouré d'un parapet en maçonnerie de 40 mètres de hauteur, et le sommet du parapet, large de 6 mètres environ, formera une route également accessible aux équipages et aux piétons. Même après avoir lu cette description, on n'aura qu'une faible idée de cette colossale entreprise.

Vendredi, un membre de la Chambre des Pairs, lord Powis, a posé, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, la première pierre de ce parapet, et aussitôt après, la pioche et la pelle se sont mises à l'œuvre. On espère pouvoir terminer la première partie des travaux en 1885.

D'après les devis actuels, l'établissement du réservoir coûterait à lui seul près de 40 millions de francs; mais cette évaluation n'est qu'approximative. D'ailleurs, l'ensemble de constructions qui exigé de semblables sacrifices n'aura pas son pendant en Europe.

Contre les piqûres de toutes sortes d'insectes venimeux.—Remède qu'on peut choisir,—parmi ceux que nous avons déjà indiqués, dans la catégorie des plus faciles à appliquer, —et que l'on est d'ailleurs et en quelque moment qu'on ait besoin d'en faire usage.

Aussitôt qu'on ressent une piqûre, prendre de la terre,—gros comme une noisette,—la détremper simplement avec de la salive, et se frotter un peu vivement,—du bout du doigt,—pendant deux ou trois minutes, la partie atteinte, ne cesse d'inflammation. Laisser sécher entièrement.

On en est quitte pour avoir une petite tache sur la peau pendant un quart d'heure;—mais ce qui est l'essentiel, toute douleur est prévenue, et la douleur disparaît entièrement.

On enlève ensuite la tache avec un peu d'eau.

LA BIÈRE

La consommation de la bière, surtout par ces temps de grande chaleur, prend une telle importance, qu'il est bon d'en signaler les avantages et les inconvénients.

En Belgique, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, la bière constitue la boisson nationale.

La bière, bien fabriquée, est une boisson alimentaire très riche qui est douée en outre de deux propriétés précieuses: favoriser la digestion et faciliter la sécrétion des urines. Cette propriété diurétique a son importance, et dans les pays où la bière est la boisson usuelle, la gravelle, la pierre sont extrêmement rares, malgré l'alimentation ultra plantureuse et grasse des habitants du Nord.

Le grand médecin anglais Lydenham traitait par la bière la gravelle et la goutte dont il était atteint. Ce n'est pas seulement aux maladies de ces régions que s'étendent ses vertus bienfaisantes. Boerhaave, Cohen, l'ont préconisée comme tisane alimentaire dans les fièvres, la variole, la rougeole.

Dans l'Artois, on guérit, dit-on, la plupart des bronchites commençantes en prenant le soir, au moment de se coucher, un verre de bière chaude et sucrée. Les nourrices, habituellement tourmentées par la soif, se trouvent très bien de la bière peu mousseuse et légère. Chez les convalescents, elle est indiquée par ses propriétés digestives. Elle relève leur appétit languissant.

L'action nourrissante de la bière est démontrée par l'embonpoint souvent exagéré de ceux qui en font un usage habituel ou un abus continu. Les peintres flamands le savaient bien, et quand ils donnent à leurs buveurs cette corpulence qui réjouit à voir plutôt qu'à porter, ils ne sont que les fidèles interprètes de la nature.

Un litre de bière contient 48 grammes de matériaux solides, qui se représentent par des principes azotés analogues à ceux du pain et par des principes non azotés analogues à la dextrine, à la glucose, ayant [illegible] poids égal d'orge, [illegible] grammes d'extrait par litre représentent la valeur de 75 grammes de pain.

Le sucre s'y rencontre aussi en quantité notable. Il n'est point étonnant que l'usage de la bière développe rapidement l'embonpoint [illegible] comme l'usage de [illegible] chevaux des brasseurs. Quant au houblon, il agit sur nos organes en vertu du lupulin qu'il renferme et qui est un principe amer, tonique de l'estomac, comme toutes les autres substances amères. Malheureusement, dans la plupart des bières livrées à la consommation, le houblon, qui est une plante d'un prix élevé, est remplacé par d'autres plantes aromatiques telles que la coriandre, le gingembre, le genièvre et d'autres qui, comme le "cocculus indicus" et la sève de Saint-Ignace, sont de véritables poisons.

La qualité de la bière est aussi soumise au choix des grains que l'on emploie à sa fabrication.

Le froment n'en est exclu que par son prix élevé, mais mélangé à l'orge, il donne une excellente bière.

Le seigle fournit une bière inférieure, prompte à s'acidifier, ayant l'odeur et la saveur du pain de seigle. En Pologne et dans une partie de l'Angleterre, on se sert de l'avoine, dont la bière est tenable et également exposée à devenir acide. Le sarrasin, le maïs, le riz donnent des bières d'un goût agréable, mais moins riches en phosphates que celles qui sont fabriquées avec les céréales supérieures.

Considérées au point de vue de la richesse alcoolique, les bières anglaises, sont bien plus riches que les bières de Belgique ou que les bières allemandes.

Si les effets nutritifs de la bière sont supérieurs à ceux du vin, il n'en est pas de même de ses effets stimulants. La bière, largement prise, nourrit, mais alourdit. Le vin stimule les organes de la digestion et favorise l'innervation.

De là les différences ethnologiques si profondes qui séparent les pays du pampre de ceux du houblon.

—Les grands crus de Bordeaux étaient à peine connus à la cour de Louis XV, ainsi qu'on va le voir:

"Monsieur le gouverneur de Septimanie, d'Aquitaine et de Novempopulanie, parlez-moi d'une chose; Est-ce qu'on récolte du vin potable en Bordelais? demanda un jour le roi au maréchal de Richelieu, le fameux héros de Port-Mahon.

—"Sire, il y a des crus de ce pays-là dont le vin n'est pas mauvais.

—"Mais, qu'est-ce à dire?

—"Ils ont ce qu'ils appellent du blanc de Sauternes qui ne vaut pas celui de Montrachet, ni ceux des petits coteaux bourguignons à beaucoup près, mais qui n'est pourtant pas de la petite bière. Il y a aussi un certain vin de Grave qui sent la pierre à fusil comme une vieille carabine et qui ressemble au vin de la Moselle. Mais il se garde mieux. Il en est encore dans le Médoc et dans le Bazadois deux ou trois espèces de vins rouges dont les gens de Bordeaux font des gasconnades à mourir de rire.... Ce serait là la meilleure boisson de la terre et du nectar pour la table des dieux, à les entendre, et ce [illegible]

—"Ou du vin du Rhône assurément, dit Louis XV; surtout celui que M. le cardinal de Richelieu faisait précieusement en flacons dans les caves de son palais.

—"Assurément, Sire, mon cher grand oncle le cardinal Armand, qui avait bon pied, bon œil et bon goût, avait eu soin d'expédier d'Avignon quelques tonnes de vin des meilleurs vignobles de Châteauneuf des Papes, qui baignent dans le Rhône.

—"Oui! et le cardinal Mazarin, déjeunant avec la reine, mon aïeule, dans le pavillon de la terrasse du bord de l'eau, déclarait [illegible] supérieur à ceux de son cher pays, des Abruzzes.

—"Ces vins du Bourdelais, Sire, ne sont ni bien généreux ni bien vigoureux; mais il y a un bouquet, morbleu! et puis je ne sais quelle sorte de mordant qui n'est pas [illegible]

Pour satisfaire à la juste curiosité de Louis XV, le maréchal de Richelieu fit venir du vin de Château-Lafitte à Versailles où S. M. le trouva passable, dit le maréchal à Mme de Pompadour, est-ce possible!—Hélas! répondit la fine marquise, il n'est pas un des vins qui ne soit [illegible] chez lui."

Cependant, en dépit de l'avis du roi, le vin de Bordeaux fit bonne connaissance et prit place sur la table des invités royaux où l'on ne servait jusqu'alors que des vins dits Bourdelais-Souloir, des Armagnacotz, des Astaracquois et autres gascons.

Ce maréchal de Richelieu qui n'eut d'autre mérite que d'être un fin gourmand passait pour avoir le palais le plus délicat de Paris, si bien qu'il savait distinguer si le blanc d'une aile de poulet était du côté droit, c'est-à-dire du côté du foie ou du fiel... le moins bon par conséquent.

L'alimentation.—On télégraphie de Bénad-el-Bert (Algérie), à la date du 18 juillet: "Hier, nous avons poursuivi Bou-Amena. Il nous a échappé encore cette fois, mais nous avons vu sa bande de fort près.... de si près, qu'une douzaine de moutons de l'arrière-garde ont laissé leurs queues entre nos mains."— Nos informations particulières nous permettent d'ajouter que ces dépouilles opimes ont été expédiées à Alger et qu'elles ont été servies sur la table du gouverneur, accommodées au parmesan selon la formule de bonne maison.—Ayez des queues de mouton cuites à la braise, trempez-les dans de l'œuf battu et passez-les moitié mie de pain et moitié parmesan, faites-les frire dans de bon saindoux. Dressez-les dans un plat; garnissez-les de persil frit et servez-les sur-le-champ.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, 2 août 1881.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de [illegible] les directeurs suivants [illegible] pendant l'année courante:

E. Pragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk,
B. Saloy,	Wm. Fagan,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	J. Sambola,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo L. Sugg,	S. M. Miller,
Geo Auer,	Geo. Ellis,
F. Sancho,	J. H. Menge,
P. Thormaehlen,	H. Mann,
P. E. Sarrazin,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglio,

Et à une assemblée du Conseil de Direction qui a eu lieu [illegible] M. ERNEST PRAGST [illegible] Président, M. M. POPOVICH Vice-Président et M. P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

4 août—3t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans — Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1881.—A une séance [illegible] présentation des reçus.

17 juillet—15f   J. W. HINCKS, Secrétaire.

Biscontau Frères,

[illegible] des rues Rampart et Bienvenue, [illegible] coton, etc. [illegible]

Toutes marchandises délivrées à domicile.
24 mai—1an

Théâtre de l'Opéra,

Rue Bourbon.

Grand Opéra Italien de Strakosch.

L'abonnement pour une saison de 32 soirées du Grand Opéra Italien sera ouvert au magasin de musique de Werlein, 135 rue du Canal, LUNDI, 1er août 1881, à 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Loges d'avant-scène	$224
Baignoires de côtés	[illegible]
Loges de premières	[illegible]
Parquet	64

L'abonnement sera payable le jour après l'arrivée de la troupe.

24 juil—15f   JOHN DAVIS, Agent.

Feux d'Artifice.

Première Grande Exhibition Complimentaire de la Saison.

—AU—

Fort Espagnol,

Mardi soir, 9 Août, 1881, à 8 heures.

Manufacturés expressément pour cette occasion par les artificiers renommés DETWILLER & STREET, de New York, et tirés sous la direction de GEO. W. WEINGART.

PROGRAMME.

1 Grand Bouquet of Rocket Flight.	9 Double Revolving Diamond, Magical Changes.
2 Sun of Glory.	10 Battery Park.
3 One Colored 8-inch Bombshell.	11 Magic Box.
4 Display of Tourbillons.	12 One 4 1/2 inch Colored Bombshell.
5 Two double Revolving Fountains and Cascades.	13 Grand Galopade of Twisting Fiery Serpents.
6 One 4 1/2 inch Colored Bombshell.	14 One colored 8 inch Bombshell.
7 Silver Forest of scintillating Rockets.	15 One grand final temple piece, 30 feet long.
8 Three 1 1/2 inch Colored Bombshells.	

LA NOUVELLE COMPAGNIE SOUHAITE LA BIENVENUE AU PUBLIC.

Sky Rockets, Colored Fires, Batteries, etc.

Le public est respectueusement informé que cette grande Exhibition égalera en splendeur les magnifiques exhibitions pyrotechniques données l'année dernière au Fort Espagnol. Rafraîchissements, gâteaux pour tous.

Promenades en chars par les lignes Canal et Bayou, trains tous les quarts d'heure. Chars extra pour le confort du public.

Grand concert tous les soirs comme d'habitude.

PRIX QUE QUINZE SOUS.

31 juil—

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade,

TOUS LES SOIRS,

Par l'Orchestre du FORT ESPAGNOL.

W. Bouchard	Chef d'Orchestre
E. Gewert	Solo de Cornet
G. D'Aquin	Solo de Flûte
G. Jahn	Solo de Clarinette

AÏDA

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique [illegible] du Fort.

GRATIS.

Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.

Partant les chars [illegible] Canal et Bayou. Les trains partent à de courts intervalles toutes [illegible]

50 billets d'excursion $2.60.
Billets aller et retour 15 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.

Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le train [illegible] billet ou paieront le billet du conducteur pour chaque billet payé.

Le dernier train part du Lac à 11 P. M.
10 juin—

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

Des bateaux à vapeur partent la malle des États-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidiennement entre les sources et les voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, de la scrofule, les maladies cutanées l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. s'adresser à

J. CONNER & Cie.

Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.

Billets pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.

29 mai—3m. D.Mar.J.

HOTEL LABAT,

A Abita Springs.

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.

19 juin—au 31 août

PENSION FRANCAISE A NEW YORK,

No 15 University Place,

PAR NICOLAS BETTING.

Bonne table — Belles chambres — Prix modérés. MM. les voyageurs du Sud trouveront le sud-[illegible]

9 juin—6m

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir: par mois, $45; pour quinze jours $25; par semaine $12.

31 mai—3m

SOUMISSIONS.

Département du Commerce, Salon 12 de l'Hôtel de Ville,

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1881.

Des soumissions cachetées seront reçues au salon du maire, jusqu'à midi, le 20me jour du mois d'août 1881, pour la vente du droit de passage ou des franchises du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, et aussi, pour la vente du droit de passage ou des franchises d'un chemin de fer à vapeur à voie double, de la rue Tchoupitoulas au lac, passant par l'Avenue Napoléon, Broad et telles autres rues qui seront désignées dans les spécifications, à l'ancienne ligne du chemin de fer de Jefferson et Lac Pontchartrain, ou le rivage de Ulystine ou du Canal Dixième, et de là au lac, à West-End, de la levée [illegible], pour une période de vingt-cinq ans, à partir de la date de l'expiration des dites franchises, savoir: 9 février 1883, le tout devant être conformément à l'ordonnance No 7172 et aux spécifications enregistrées au bureau de l'Administrateur du Commerce.

Les dits droits de passage ou franchises seront vendus séparément et comme suit;

1º La ligne principale ou partie tronquée, s'étendant de la rue du Canal par les rues Baronne, Promenade Triton et St. Charles, à Carrollton, et le droit de passage, etc., pour un chemin s'étendant de la rue Tchoupitoulas par l'Avenue Napoléon, à la rue Broad, et de celle-ci à telles autres rues qui pourront être désignées dans les spécifications, etc., ainsi qu'il est indiqué plus haut.

2º La ligne de la rue Jackson avec droit de passage sur la voie principale et la voie tronquée ci-dessus décrites, suivant les conditions arrêtées dans les spécifications.

Chaque soumission pour les voies principales tronquée ou du Lac doit être accompagnée d'un dépôt en chèque certifié de $30,000 comme garantie de l'intention des soumissionnaires de se conformer à l'adjudication, laquelle somme sera acquise à la ville au cas où le contrat ne serait pas signé; et au cas de litige résultant de la dite vente, le soumissionnaire sera autorisé à substituer au dit dépôt en chèque certifié, un bon de valeur égale, à la satisfaction du Conseil de Ville. Et toutes les soumissions pour la ligne de la rue Jackson devront être accompagnées d'un dépôt d'un chèque certifié de $10,000 sujet aux conditions dictées pour les lignes principales, tronquée ou du Lac, ces mentionnées.

Les soumissionnaires auxquels le ou les contrats ne seront pas adjugés seront remboursés de leurs dépôts le jour de l'adjudication.

Les conditions de la dite vente sont; comptant à la signature du contrat notarié.

WM. FAGAN,

Administrateur du département du Commerce.

3 juil—3,10,17,24,31—7 août

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.........RUE BARONNE.........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tous genres, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., ont trouvé avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", No. Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Pendant la vente explicite, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts en [illegible] térieures.

9jan—1an

INSTITUTIONS.

Externat des Sœurs Marianites de la Sainte-Croix.

Les Sœurs Marianites de la Sainte Croix, établies depuis 1856 dans la paroisse de St. Vincent de Paul, 3e district, ont pris en 1869, à la requête du Rév. P. J. Foltier, la direction de l'école, auprès de St Vincent. A cette époque, les Sœurs ont ouvert à leur domicile même, rue des Remparts entre Bourgogne et Elmyre, un Externat qu'elles ont fermé lorsque l'Ecole paroissiale leur a été confiée. Leurs services n'étant plus nécessaires dans cette école, elles se proposent de rouvrir leur Externat de la rue des Remparts et d'y admettre des élèves à des conditions aussi modérées que celles faites aux élèves de l'Ecole de St Vincent. En outre des branches enseignées à St. Vincent, il sera donné aux élèves, sans frais, des leçons de musique vocale et de travaux d'aiguille de toutes sortes, et les [illegible] conformément à leurs règlements recevront gratis les élèves qui ne pourraient pas payer les dépenses d'entrée.

Mme Magloni connue si favorablement de tout le monde pour son talent de premier ordre comme musicienne, donnera à cet Externat des leçons aux élèves qui auront besoin de ses services. L'ouverture de l'école aura lieu le 1er septembre.

10 juillet—Tous les Dim jusq 1er sept.

INSTITUT ST-LOUIS POUR JEUNES FILLES,

DIRIGÉ PAR MME M. S. FARNET,

372 rue Dauphine.

La prochaine session commence le 1er septembre 1881. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder et profite de cette occasion pour remercier les parents de la bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et qu'ils voudront bien lui continuer.

2 août—1m. MarJD.

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.

David F. Boyd, Principal,

Avec le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un collège compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, dans l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est nécessairement l'objet de grands soins.

Le collège est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, au-dessous du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et polie; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtiments et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat.

La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième jeudi de juin.

Les conditions sont $300 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de [illegible]

Cette école est privée et se trouve sous la direction absolue du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné à Baton Rouge, Lne, jusqu'au 1er août, et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Vir.

D. F. BOYD, Principal.

16 juillet—3m V et C.

UNIVERSITE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—ET—

Collège Agricole et Industriel, BATON ROUGE, LNE.

COL. Wm. PRESTON JOHNSTON, PRÉSIDENT.

Session de neuf mois commençant le 5 octobre 1881.

Localité saine. Enseignement gratuit. Logement, pension, soins médicaux, etc., $16 par mois. Uniformes peu coûteux. Fort personnel de professeurs compétents. Académie du département industriel et scientifique. Pour plus amples renseignements, s'adresser au

SECR. L. W. SEWELL.

24 juil—1mois   Bâton Rouge, Lne.

Université Vanderbilt.

NASHVILLE, Tenn.

Session 1881-82.

Dix Départements Académique, Biblique et de Droit ouvrent le 1er septembre; les départements Médical, Dentaire et Pharmaceutique, le 1er octobre 1881. Les prix des cours sont comme suit: Département Académique, $65; Biblique, $15; de Droit, $100; de Médecine, $65; Dentaire, $60; Pharmaceutique, $65. Dix privilèges de suivre les cours valant $150 ch. ont été accordés aux étudiants méritants à la clôture de la dernière session. Quatre "Graduate Fellowships" valant $300 chacun, et deux "Post Graduate Fellowships" valant $500 chacun, ont également été accordés.

Les divers chaires de l'Université sont occupées par quarante professeurs et instructeurs. [illegible]

Pour le REGISTRE ANNUEL ou plus amples informations, s'adresser à J. M. Hawk, secrétaire de la Faculté ou à

L. C. GARLAND, chancelier.

18 juil—1m

Par chemin de fer à Bâton-Rouge.

PREMIÈRE EXCURSION

SUR LE

Chemin de fer Nouvelle-Orléans et Pacific,

Dimanche, 7 août 1881,

Sous les auspices de

L'Association de l'Armée du Tennessee,

DIVISION DE LA LOUISIANE,

Au profit du fonds de leur tombeau.

Prenez le ferry au pied de la rue des Champs-Elysées, à 7 h. a. m.; au pied de la rue Jackson, à 7.15 h. a. m. Les trains partiront d'Alger à 7.30 h. a. m.; Gretna, à 7.40 h. a. m., arriveront à Bâton Rouge à 1 h. p. m. Ils partiront de Bâton Rouge à 6 h. p. m., arriveront à la Nouvelle-Orléans à 11.30 h. p. m. le même jour. Donnant ainsi aux excursionnistes cinq heures à Bâton Rouge pour visiter les Casernes des Etats-Unis et les institutions publiques suivantes: Asile des Sourds et Muets, l'Université de l'Etat de la Louisiane et le Collège agricole et industriel, le Pénitencier d'Etat la Maison d'Etat et maints autres endroits beaux et intéressants de la ville de Bâton Rouge.

Un grand concert vocal et instrumental sera donné à Bâton Rouge, à 4 heures p. m. sous la direction de ces artistes justement célèbres, MM. Henri Joubert, premier violon du théâtre de l'Opéra Français, et G. D'Aquin, premier prix du Conservatoire, assistés de Mmes Joubert, D'Aquin, M. E. Dejean, le pianiste émérite, et autres.

Billet de ce concert à vendre au prix modique de 50 cents pièce, et seront vendus à la Nlle-Orléans et à Bâton Rouge, plusieurs jours avant le concert.

Des rafraîchissements seront fournis sur les trains à des prix modérés.

Aucune liqueur spiritueuse ne sera vendue sur les trains.

Des arrangements seront pris pour le confort des passagers, et des chars spéciaux seront en réserve pour les dames et leurs cavaliers.

Billet pour le trajet—aller et retour—$2.

A vendre par les membres de l'Association au bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Nouvelle-Orléans et Pacific, et dans les principaux magasins de livres, de musique et autres.

31 juil—15f

UN PLACEMENT EXCELLENT ET SUR.

"BONS DE CINQ POUR CENT EN OR DE 1951"

—DU—

Chemin de fer Chicago, St. Louis et Nlle-Orléans.

BONS COUPONS OU CERTIFICATS ENREGISTRÉS DE $1000 CHACUN.

Ces bons sont garantis par une hypothèque qui couvre les franchises et la propriété entière de la compagnie, y compris le matériel roulant, les bureaux, exploitations, terres en outre propriété maintenant possédée ou à quelque époque que ce soit acquise pour le service de sa compagnie.

Ce prêt a été autorisé pour consolider les dettes existantes, avec une grande réduction des charges d'intérêt et sans augmentation de la dette.

La compagnie du chemin de fer central de l'Illinois possède les deux tiers du capital-actions de ce chemin, cette extension nécessaire de la ligne de Caire à la Nouvelle-Orléans.

Maintenant offerts en vente. Des renseignements plus précis peuvent être obtenus à la BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, Lne.

22 juil—1m.

NOUS ANNONÇONS Parce que

Notre commerce de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS diffère de celui des autres maisons, en ce sens qu'il a été apprécié.

Nous avons en magasin des VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS comme tout homme peut les désirer.

Nos prix, proportionnellement, sont tellement au-dessous des prix usuels qu'on ne les conçoit pas.

L'originalité de nos coupes se distingue dans tous nos départements, et, plutôt que garder notre vieux stock, nous vendons ce qui nous reste à des PRIX DE SACRIFICE.

Léon GODCHAUX

81 et 83 rue du Canal,

Le premier à introduire des coupes de vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

24juil—

EAGLE ECLIPSE COTTON GIN AND HULLER

MACHINE À EGRENER LE COTON.

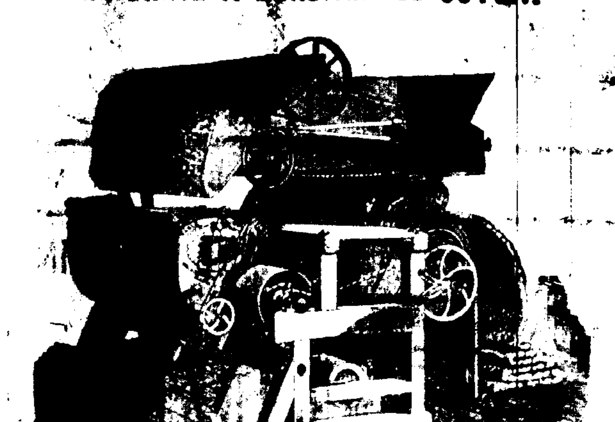

W. L. CUSHING, Agent,

166 RUE GRAVIER, VIS-A-VIS L'HOTEL St-CHARLES,

Cette machine Eclipse sert à séparer du coton la partie sale et impropre. S'adresser à W. L. Cushing, Agent, 166 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, pour des circulaires.

PLUS DE 21,000

Machines à éplucher le Coton

ONT ÉTÉ VENDUES.

LE MEILLEUR COTON GIN.

Les meilleures machines à éplucher le coton et la plus sûre et celle sur le mécanisme de laquelle il ne saurait y avoir de doute. Tous les planteurs qui ont fait usage des Eagle Cotton Gins les reconnaissent comme bien supérieurs à tous les autres. Ils les achètent sachant que ce sont les meilleurs qui aient jamais été faits. Ils envoient leur coton sur le marché confiants qu'ils le vendront aux plus hauts prix, et leur rapporteront un demi sou par livre de plus que les autres égrenés sur toute autre machine. La solidité avec laquelle le Eagle Cotton Gin est construit permet au planteur de s'en servir pendant vingt-cinq ans. Les acheteurs du Eagle Cotton Gin obtiennent du meilleur acier anglais. Durant les dernières vingt-cinq années, M. W. L. Cushing a eu l'agence à la Nlle-Orléans, du Eagle Cotton Gin et en a vendu des milliers de ces Gins favoris: il n'a, cependant, jamais reçu de plaintes dénotant en un quart de siècle, et, au contraire, reçu de partout, des témoignages affirmant que le Eagle Cotton Gin est le meilleur qui ait jamais été fabriqué. A neuf expositions annuelles de St-Louis le coton préparé sur le Eagle Gin a toujours remporté le premier prix. Il a été accordé jusqu'à $1000 à une exposition. Les planteurs peuvent se procurer le Eagle Cotton Gin de toutes les grandeurs chez M. W. L. CUSHING, qui est en mesure de faire des envois de la Nouvelle-Orléans à tout moment, sur un avis.

TRENTE SOUS LA LIVRE POUR DU COTON

La Bourse au coton de la Nlle-Orléans a payé trente sous la livre pour une balle de coton préparé sur le Eagle Cotton Gin, et a envoyé le coton à l'exposition du centenaire, comme le meilleur coton vu à la Nouvelle-Orléans.

$1000 de Prix à St. Louis.

La balle de coton qui a obtenu le prix de $1000 à St. Louis a été égrené par un Eagle Cotton Gin.

W. L. CUSHING,

AGENT,

No. 166 RUE GRAVIER,

En face l'Hôtel St. Charles.

NOUVELLE-ORLÉANS.

29 juil—1m

Moulins à Sucre de Victor.
Grands Moulins à Sucre de l'Ouest
Moulins à Sucre de Niles.
Evaporateurs de Cook.
Moulins à Maïs de Staub.

Tous les Moulins ci-dessus à très bas prix.

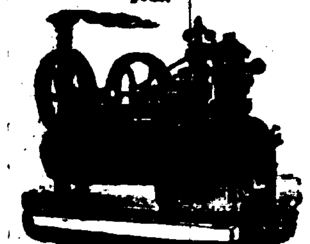

MACHINES DE STEDMAN.

Machines et bouilloires portatives et stationnaires de Stedman. Moulins à scie de Stedman. Pulvérisateurs de charbon de Stedman. Vices Newell de Stedman. Shaftings, Courroies et Poulies de Stedman.

Les moulins de 307 planteurs peuvent être depuis sept depuis plus de vingt ans, font usage des moulins de Stedman.

Pettevant et Favre, les propriétaires du plus grand moulin à scie du Sud, font usage des machines Stedman.

J. J. White, le plus heureux des marchands de bois de charpente sur le Jackson Railroad, a fait une grande fortune avec les machines et scies de Stedman, à McComb City.

PRESSES A COTON.

Les meilleures Presses à coton sont offertes à prix réduits, telles que:

Brook's Revolving Press, Parten's Patent Steam Press, Reynold's Celebrated Horse and Steam Presses, Stedman's Portable Self-supporting Newell Screw Press, Schofield's Steam and Horse Power Screw Press, Beasley Steam Power Press, Stedman's Heavy 900 pound Steam Press, Newell Cotton Screws, Ball's Cheap Hand Press, Eagle Hand Press, Ingersoll Hand Press, Planters' Nation Press, Hall's Patent Press,

Toutes ces Presses sont vendues garanties.

MACHINES PORTATIVES ET STATIONNAIRES DE BLYMER.

Toutes les machines sont vendues à des prix de manufacturiers.

W. L. CUSHING, Agent.

166 RUE GRAVIER,

(En face de l'Hôtel St. Charles) Nlle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Antoine Martin	Ladoie Léon
Berger Prosper Jules	Lecane François
Bérot Pierre	Larose Léonard
Bonnet Antoine	Laguillaume François
Bérot Mlle Emilie et Charles	Labrousse Armand
	Les Louis Clément
Bouché Jacques	Legiossello Paul
Bernheurs Dominique	Lévêque Paul Adolphe
Bonnant Albert	Legrand Jules Numa
Chatelain Catherine	Mallet François
Cazal Bertrand	Maguro Louis
Chevagneux Etienne	Malastre Pierre Martin
Chevrie Pascal	Monthienc Léonard
Cantel (la famille)	Henry
Courtiade Eugène	Mong Denis
Conti Paul	Mémopont Joseph
Ourabe ou Tarbouroch J-Pierre	May Dominique
	Marchand Paul Emile
Couera Florentan, Flavie, Emile, Léon	Menotion Catherine
	Megier Paul Camille
Chatiet Armand	Orset Julie Vve Béret
Jardin Albert	Penne Pierre
Daniel Louis	Peivot André
Delmix Jean François	Pabin Joseph et Auguste
Fernin Marc	
Debosc Joseph	Puguinot Augustin
Dumery Léon L	Pouret Edouard
Durand Pierre Marie	Quenect Mme
Eboubard Mlle Caroline	Le Renne Jean-Marie
	Raspaud Félix
Fontaine François	Rossignier Louis
Foulbeech Adam	Rosseau Jean Baptiste
Flesch Chas	Robert Edmond
Gardeneau Gabaps Aimé	Renaud François Eugène
Guigues Stanislas	Renel (la famille)
Gérard Auguste	Richou Ferdinand
Grossout Mme Vve	Saliou Clément
Grumbach Max	Seitherr Rose
Guillou Clodomir Auguste	Sonchet Marie Victoire
	Schmitt M
Hélie Frédéric	Somdelix Germain
Hervieux Mme Vve	Salomon Mathias
Jollet Jean	St-Martin Joseph
Jean Mme (bouchère)	Tonton ou Jantson Joseph
Jay Mme Vve	
Keser, née Flesch	Turich Vincent
Knechel Gustave Louis	Valentin, André, Adolphe
Lavernan Jacques	
Laborde Jacques	Vergues Paul

La Nouvelle-Orléans, le [illegible] juillet 1881.

Le Consul,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

11mai—

HENRY N. SIEBRECHT.

49.....RUE ROYALE.....49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER RICHES ET ELEGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21avril—6m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée en 1849—Réorganisée en 1866.

CAPITAL EN ARGENT.. $400,000

Sollicite des

Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

T. R. LYMAN	Président
L. B. NEWMAN	Vice-Président
CHAS. E. [illegible]	Secrétaire.

Directeurs.

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy
Thomas A. Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward F. Gay
G. Harper,	A. K. Moulton,
Geo. W. Sentell,	Wm. B. Conger,
J. B. Woods,	John M. Parker,
Samuel G. Boyd,	George Martin,
Edward Nalle,	Harry L. Finch,
J. W. Swain,	J. J. Reiss,
J. H. Steward,	Lucien Delery,
T. Marigny,	Louis Prados,
Charles H. Dolese,	Charles Newman,
T. P. Grigsby,	C. O. Gaulden,
Wm. A. Phelps,	John Calder,
Hon. Marks,	Wm. E. Lyman.
H. H. Adams.	10juillet—1an V&D

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

Basile Bares a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Pleyel de Paris. Toutes les réparations seront garanties et promettent une entière satisfaction.

Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres à la campagne seront exécutés avec le plus court délai.

25 fév—1an

ANNUAL STATEMENT

OF THE

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$305,[illegible] 10	
Marine premiums	104,810 45	
Inland premiums	47,578 04	
		$458,458 59
Less—		
Premiums on risks not terminated	$102,[illegible] 36	
Return premiums	19,[illegible]	
Reinsurance	25,[illegible] 41	
		$149,012 68
Net earned premiums		$311,467
Add—		
Interest, salvage and rents	$41,406 50	
Contingents	15,679 68	
		$57,086 1[illegible]
		$368,554 11
Deduct—		
Fire losses	$64,525 07	
Marine losses	51,469 74	
Inland losses	17,917 81	
		$133,912 62
Rebate and commission	56,0[illegible] 36	
Charitable donations	1,1[illegible] 78	
State and city taxes and licenses	7,3[illegible] 95	
Board of Underwriters Rebuck and Salvage corps	4,607 16	
General expenses, home office and agencies	36,3[illegible] 02	
		$233,513 79
Net profits		$135,041 [illegible]
Deduct—		
Dividend of July 1880	$25,000 00	
Dividend Dec. 1880	[illegible]	
Surplus	[illegible]	
		$135,041 32
The company has the following		
Cash in banks	$87,1[illegible] 37	
United States Bonds	120,000 00	
Real Estate (lowest valuation)	89,649 00	
Notes secured by first mortgage on city property	101,000 00	
Bills secured by pledge of available securities	43,550 00	
Loans, secured by available securities	32,000 00	
Bills receivable for premiums	16,597 36	
New Orleans Water Works Bonds	36,500 00	
New Orleans City Railroad bonds	36,575 00	
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value	14,065 36	
Premiums in course of collection	76,0[illegible] 59	
Due by agents	2,31[illegible] 59	
		$715,496 60
LIABILITIES.		
Capital stock	$500,000 00	
Reinsurance reserve	102,501 36	
Unclaimed Dividends	2,851 50	
Dividends of December 31, 1880	25,000 00	
Surplus	85,043 22	
		$715,496 60

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.

JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to examine the books of said company, hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets as above specified, is true and correct.

ANT. CARRIERE,
T. A. BELL,
J. [illegible],
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGÉ,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
T. A. BELL,	PIERRE POURS,
ANT. CARRIERE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
R. PATJO,	JULES TUYES.

14 jan—1an

Ant. Carrière.   Chas. J. Carrière
E. L. Carrière.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 31 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.,

Mardi, 9 Août 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT: $30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 9 Août 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots d	1,000,		5,000
20 Lots d	500,		10,000
100 Lots d	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $5,000, soit	900

1,857 Lots se montant à........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du

MARDI, 9 Août 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et des vents, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212, Broadway, New-York

PAR O. VALETON.

Vin rouge en barriques.

Par Alphonse et Marie No 2.

PAR O. VALETON, Encanteur.—Il sera vendu au potea No ... 2ème District, le [illegible], à 4 ... heures de l'après-midi—en débarquement du Alphonse et Marie No 2, de Bordeaux:

88 Barriques Vin rouge, Castelmoron (J. Prem, 29 Bergerac) & Co.

Conditions—60 et 90 jours de crédit. 6aout—

PAR C. E. GIRARDEY

VENTE DE SYNDICS.

Billets—Actions—Propriétés foncières, Comptes courants et réclamations, dans la banqueroute de Nelson Lamphier & Cie.—No 1737, Cour du District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—JEUDI, 11 août 1881, à midi il sera vendu à l'enchère publique, en la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings juge de la Cour du District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, siégeant en Cour de Banqueroute, en date du 16 juillet 1881, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Divers comptes et billets à recevoir, comptes ouverts, réclamations actions, propriétés foncières dans le Kentucky, une liste détaillée desquels peut être consultée au bureau de l'encanteur et sera lue par lui au moment de l'adjudication.

Conditions: comptant sur les lieux.

23 juil—23,25,27,29—1,3,5,7,9,11 aout

PAR JAS. P. GUINAULT.

Une action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, à l'encan.

Succession de J. J. Irby.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3922.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1881, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E. en date du 29 juillet 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, et absent en congé.

Une action de New Orleans Cotton Exchange, dont la valeur au pair est de cent piastres. Certificat No 116, daté du 6 mai 1873.

Conditions—Comptant sur les lieux.

2 aout—3,7,13

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Thomas E. Storms.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3443—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Lemon O. Storms, administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7août—7,11,16.

Succession de M. Buys.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3757—Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3août—3,7,12

Dans l'affaire de Louis Harris, un absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3949 — Division A. Attendu, que Marie David a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle dans l'affaire de Louis Harris, absent, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 août—3,7,12.

Succession de Joaquin Vicens Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 161— Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par l'administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 août—3, 7, 12.

Succession de John & George Cromwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3934.— Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

29 juil—29—3,7 août

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, Affaiblissements des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impotence, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus de soi-même, Excès qui amènent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres, envoi transmis par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en la cure promise. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et au détail 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.

2 avril—1an—Dim, Mar, Jeu

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 10 rue CARONDELET

DIXIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881:

Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivière	9,286 05	
Sur risques maritimes	8,525 59	
		$89,651 09
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 86
Primes brutes reçues		$108,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes remises et cancellations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$87,731 18
Pertes, etc., payées pendant la même Période:		
Sur risques d'incendie	$34,673 14	
Sur risques de rivières	3,833 88	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Réassurance	2,961 59	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	335 94	
Taxes	2,093 10	
Escompte	12,384 32	
Bureau des Réassureurs	1,784 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	2,964 55	
		$65,349 62
Profits nets		$22,381 56
Réserve pour pertes non acquittées	$1,728 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent, dividende de dû maintenant	5,000 00	
Surplus	20,653 16	
	$32,381 56	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$30,261 92
Primes en voie de perception	11,772 85
Actions de banques et autres	51,554 91
Propriétés foncières	32,254 31
Billets garantis par nantissements	7,795 66
Billets garantis par hypothèques	11,358 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,966 85
Meubles de bureau	1,175 43
Actif total	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président
M. POPOVICH, Vice Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de juillet 1881.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de quinze pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
B. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
F. SANCHO,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	H. MANN,
P. E. SARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPIGLIO,
	N. SEIBEL.

14 juillet—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la plus grande valeur dans le Sixième District.

Succession de Mme Marie Defosse, épouse décédée de Louis Aubian.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale —SAMEDI, 3 septembre 1881 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1881, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1º Deux terrains dans le sixième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Levée et Jersey, lesquels terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan de A. S. Phelps voyer, daté du 15 février 1849 déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire. Le terrain No 11 forme le coin des rues Constantinople et Jersey, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 7 lignes. Le terrain No 12 est contigu au terrain No 11, et mesure 30 pieds de face rue Jersey, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 13, et 111 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 11.

2º Quatre terrains situés dans le même district, dans le carré borné par les rues Water, Marengo, Constantinople et Levée. Les dits terrains sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesurent, chacun, 25 pieds de face rue Water sur les profondeurs suivantes: terrain No 9 a 100 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la limite le séparant du terrain No 8, et 97 pieds 6 pouces sur la ligne du terrain No 10; le terrain No 10 a 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 11, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 10, le terrain No 11 a 97 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 12 et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 11 et le terrain No 12 a une profondeur de 96 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Constantinople.

3º Un certain morceau de terre dans le même district, dans le carré compris entre les rues Milan, Marengo, Laurel et Jersey, mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces, étant formé du lot No 13, et de 10 pieds du lot No 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer.

4º Deux terrains dans le même district, dans le carré compris entre les rues Constance, Magazine et Constantinople, désignés par les Nos 1 et 2 sur le sus dit plan, dans le bureau de Selim Magner, notaire. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Constance, et mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Marengo sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds, et le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 29 pieds de face rue Marengo, sur une profondeur ent 6 lignes parallèles, de 120 pieds.

5º Un terrain dans le même district, dans le carré borné par les rues Constance, Magazine, Général Taylor et Austerlitz, désigné par le No 8, sur le susdit plan, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesure 25 pieds de face rue des Magasins, sur une profondeur et façade rue Austerlitz de 115 pieds 8 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les susdites propriétés.

Conditions comptant—Les acquéreurs assumeront en sus du montant de l'adjudication, les taxes de 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant E. Commagère notaire, aux frais des acquéreurs.

31 juil—31—août 2,6,13,20,27—sept 2.

Meubles de maison, etc.

Octavie Tronclair et autres

vs

Lewis Ory, tuteur.

No 3591—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau 46, rue Royale,—JEUDI, 11 août 1881, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan au No 46 rue Royale, entre Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus.

Un assortiment de meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger et de cuisine.

Conditions: comptant à l'adjudication.

30 juil—août 3,7,11

Un bon emplacement pour le commerce et une propriété pour une résidence à l'encoignure des rues Orléans et Royale, Deuxième District.

Occupé en partie par MM. Lafargue et Brière comme une librairie religieuse.

Succession de Chas. L. Crozat, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 3704.

PAR SPEAR & ESCOFFIER— PLACIDE J. SPEAR, encanteur — Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1881, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilège, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St. Pierre, désigné par le numéro un et mesure 31 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le fond qui la divise du lot No 3, 19 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Royale, puis 21 pieds 6 pouces et 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, puis 14 pieds 8 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, puis 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale puis 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans, et a été acquis par le défunt par achat d'Edward Vigné, administrateur de la succession de Salles Numa Vigné et al., par acte dûment exécuté pardevant Antoine Doriocourt, notaire, en cette ville, en date du 17 mai 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages. La partie du bas qui est occupée maintenant par MM. Lafargue & Brière comme une librairie religieuse et la partie supérieure pour des résidences, ayant sur le premier étage dans le corps de logis trois salons et galerie faisant face aux deux rues, Orléans et Royale; sur le second étage dans le corps de logis six chambres à coucher et cinq chambres dans la mansarde, attenant au corps de logis se trouve une bâtisse en briques à trois étages, ayant six chambres.

La propriété est vendue sujette à bail en faveur de MM. Lafargue & Brière du rez-de-chaussée et du premier étage à l'exception de la dernière chambre qui est au dessus de la boutique du charpentier et les dépendances du premier étage au taux de cinquante piastres par mois payable mensuellement et expirant le 31 décembre 1882.

Termes et conditions—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles relatives à l'assurance et au transfert des polices et de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les acquéreurs devront payer les taxes payables en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de l'année 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juil—16, 23,30—août 6, 13,20.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Deuxième district,

Rue Roman, entre celle Dumaine et Ste Anne.

Rue Marais, entre le chemin du Bayou et la rue des Ursulines.

Jules Huant, exécuteur testamentaire et autres.

vs

Les enfants mineurs de William Delahaye

No 3326—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 20 août 1881 à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 juillet 1881 par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en pla e de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite cour, Division C, en absence sur congé.

Les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1º Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan particulier, dressé par Castaing, architecte, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 3 pouces et 5 lignes et demie et 36 pieds 6 pouces et une demi ligne de largeur dans le fond, les dits lots sont composés de la portion de deux lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par Pilié, voyer, le 25 mars 1832, déposé à l'étude de L. T. Caire, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété que le dit feu E. A. Delahaye a acquise ensemble avec W. F. Delahaye par achat des héritiers de Celvis par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 22 mars 1872.

Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue ayant trois chambres et galerie sur le côté, une grande écurie capable de contenir treize têtes d'animaux, deux autres bâtisses, cours, puits, etc.

2º Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Ursulines Villeré et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. de Armas, en date du 22 décembre 1872 et déposé en l'étude de C. T. Soniat, notaire, lequel lot de terre mesure, au pied américain, 35 pieds 7 pouces de face à la rue Marais sur une profondeur de 94 pieds 11 pouces sur une ligne la plus rapprochée de la rue Ursulines, 79 pieds de largeur sur l'autre côté et 55 pieds sur la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Laquelle propriété a été acquise de feu E. A. Delahaye ensemble avec W. F. Delahaye, par achat de M. A. E. Germain et Henry Germain, conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 13 février 1873.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois avec une bâtisse dans le fond, le tout sous le même toit, ayant 7 chambres et cabinets, corridor de côté, une bâtisse dans le fond, cave, lieux d'aisance, &c., &c.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur divisés en coupons, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs devront payer les taxes payables en 1881, en sus du prix d'adjudication, assurer la propriété et transférer la police aux détenteurs des billets et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juil—19,26—2,9,16,20 août

A. J. Lewis vs Honoré Thèze.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1144.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hancock, Dalaronde, Tricou et Bienvenu, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan par A. D'Hémécourt, en date du 15 avril 1875, les dits lots mesurent chacun 30 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Tricou sur 104 pieds de profondeur, entre parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans. 30 juil—30,5,13,21,27,30 août